

Le Département agit pour garantir la meilleure prise en charge des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance



Communiqué de presse

Albi, le 9 avril 2026

Le Département agit pour garantir la meilleure prise en charge des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Le Conseil départemental du Tarn réaffirme avec force son engagement total en faveur de la protection de l'enfance. Chaque jour, notre collectivité agit pour garantir aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance une prise en charge digne, sécurisée et adaptée à leurs besoins.

Pour preuve, le budget alloué à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) a augmenté de 35% au cours des 5 dernières années pour atteindre 70 millions d'euros en 2026.

Plus de 570 agents départementaux oeuvrent chaque jour à la protection de l'enfance.

De plus, le Département rénove entièrement le foyer départemental de l'enfance pour un coût de 7,5 millions d'euros qui s'ajoutent aux 70 millions d'euros.

Par ailleurs, le Tarn est le premier Département de France à avoir mis en place les « Contrats jeunes majeurs » pour permettre un accompagnement des jeunes confiés

vers la vie active et l'autonomie, au-delà de leurs 18 ans. Ce dispositif a été reconnu innovant et a été consacré par la loi Taquet qui l'a rendu obligatoire en 2022.

Face à la grève engagée par l'intersyndicale de l'ANRAS, le Département tient à rappeler plusieurs éléments essentiels.

D'abord, la protection de l'enfance est une priorité absolue du Département, et nous ne transigerons jamais sur la qualité de l'accompagnement des jeunes. Cette exigence doit aller de pair avec une gestion responsable de l'argent public.

Aujourd'hui, le Département alloue 190€ par jour et par jeune placé en Maison d'enfants à caractère social (MECS). Ce niveau de tarif représente un effort considérable pour la collectivité et donc pour les contribuables tarnais. Le Département ne peut pas accepter que ce modèle soit reconduit sans réflexion sur les besoins réels des jeunes accompagnés.

C'est pourquoi nous portons une orientation claire : développer davantage l'accueil en habitat diffus, dans des logements indépendants, pour les jeunes majeurs, afin de mieux les accompagner vers l'autonomie, dans des conditions adaptées, tout en maîtrisant les coûts.

Le tarif proposé dans ce cadre est de 90 € par jour, correspondant à un accompagnement réel, structuré et renforcé, mais qui ne nécessite pas un passage quotidien systématique des équipes, comme dans le modèle MECS. Il s'agit d'un dispositif plus souple, plus adapté à certains profils, et plus efficace pour construire l'insertion des jeunes.

Bien évidemment lorsque l'accompagnement des jeunes nécessite un hébergement en MECS, le tarif à 190 € est maintenu.

Depuis deux ans, le Département demande à l'ANRAS de se préparer à cette évolution. Nous avons alerté, dialogué, anticipé. Cette transformation n'a rien de brutal : elle est connue, annoncée, et pleinement justifiée.

Le Conseil départemental le dit clairement : nous refusons de payer 190 € par jour lorsque cela ne correspond plus aux besoins réels du jeune et au juste coût de l'accompagnement.

Ce n'est pas parce que l'enfance est notre priorité absolue que nous devons accepter des tarifs qui ne sont plus cohérents. Et qui surtout ne correspondent pas à la réalité de l'accompagnement effectué par l'ANRAS.

La suppression des 33 ETP avancée par la direction de l'ANRAS auprès des organisations syndicales est totalement erronée. Le Département la conteste avec force et l'a démontré formellement lors de la rencontre avec l'intersyndicale, ce mardi 7 avril.

Pour preuve :

- 607 000 € supplémentaires seront en effet alloués à l'ANRAS pour mener de nouvelles actions, dont l'accompagnement des jeunes en difficulté au sein de leur cellule familiale.
- Une villa des 3-6 ans doit voir le jour, validée et soutenue par le Département, ce qui génèrera un niveau d'encadrement supérieur du fait du jeune âge des enfants accueillis.

Le Département ne peut être présenté comme le comptable des décisions de l'ANRAS concernant la gestion de ses effectifs et les moyens humains qu'elle alloue dans l'exécution de ses missions socio-éducatives.

Lors de la rencontre avec l'intersyndicale, il a été démontré aux organisations du personnel que non seulement cette réorganisation ne devrait générer aucune suppression d'emplois mais à l'inverse la création de nouveaux postes !

Le Département, gestionnaire d'argent public, assume ses responsabilités et rémunère les structures en fonction du type et du lieu d'accueil.

Il appartient à l'ANRAS de s'adapter. Elle est seule habilitée à le faire en tant qu'employeur.

Le Département appelle donc l'ANRAS à la responsabilité. Les agents ne doivent pas être pris en otage par des choix de direction ou par des postures idéologiques. Le dialogue reste ouvert, mais il doit être fondé sur une réalité : l'évolution nécessaire des modes d'accueil.

Aujourd'hui, le Département invite les salariés de l'ANRAS à s'adresser à leur direction, seule à même de leur apporter des réponses, le Département n'étant pas leur employeur. Comprenant les inquiétudes des salariés, le Département va faire remonter à la direction de l'ANRAS leurs préoccupations ainsi que son étonnement face aux incohérences des mesures annoncées.

Rappelons que la responsabilité du Département est double : protéger les enfants et adolescents confiés à l'ASE, et garantir une utilisation rigoureuse des fonds publics. Les Tarnais attendent de nous une gestion sérieuse, transparente et équitable.

Le Conseil départemental continuera d'agir avec détermination pour garantir la meilleure prise en charge des jeunes, en modernisant les dispositifs et en orientant les moyens vers ce qui est réellement utile : l'autonomie, la stabilité, et l'avenir des jeunes.

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr